



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1^{er} avril 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller	Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère	Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller	Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Madame Roxanne Bureau-Grenier dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2024-04-081 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-082 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances de mars 2024
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Invitation à la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024
- 1.7 CAB Mékinac/Gala Reconnaissance des Bénévoles

- 1.8 Offre de services professionnels de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. pour un service de première ligne
- 1.9 Fédération canadienne des municipalités/Demande d'appui concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 1.10 Dépôt du manifeste pour la protection des terres agricoles dans les MRC des Chenaux et Mékinac

2. Trésorerie

- 2.1 Approbation des comptes de mars 2024 et des écritures du journal général
- 2.2 Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite/Demande de contribution financière pour l'ensemencement de poissons

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption du rapport annuel de la Régie des incendies du Centre Mékinac

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2
- 4.2 Ville de La Tuque/Programme d'aménagement durable des forêts
- 4.3 MRC de Mékinac/Programme d'aide aux villégiateurs des terres publiques
- 4.4 Association des Riverains du Lac Vlimeux/demande d'aide pour l'ajout de gravier et contribution financière
- 4.5 Plan de gestion des actifs en eau (PGA)
- 4.6 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale
- 4.7 Adoption du rapport final PAUTC de CTA Mékinac

5. Santé et bien-être

- 5.1 Adoption des états financiers 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du

270, rue Saint-Jacques

7. Loisirs et culture, vie communautaire

- 7.1 Demande du comité du Grand Bazar du Printemps
- 7.2 Adoption du règlement 409-2024 modifiant le règlement 399-2023 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec
- 7.3 Camp de jour :
 - A) Embauche des étudiants pour le camp de jour
 - B) Fixation des tarifs pour le camp de jour
 - C) Programme d'assistance financière pour le Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées
- 7.4 Organisation d'un tournoi de balle lente au Centre de loisirs Éric Bédard

8. Autres sujets

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
 - A) Embauche d'un préposé aux travaux publics saisonnier
 - B) Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles municipales
 - C) Offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réfection du barrage du Lac-du-Jésuite
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-083 : Adoption du procès-verbal des séances de mars 2024

Il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE MARS 2024

ADMQ

Réception du Mini-Scribe d'avril rappelant les obligations municipales qui doivent être complétées avant le 1^{er} avril : déclarations pour les immeubles destinés à être utilisés comme

résidence privée pour aînés et rapport annuel sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

ARPLC

Réception d'une lettre de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle demandant à ce que l'adoption du projet de règlement 409-2024 portant sur la gestion des rampes de mise à l'eau soit reportée à la réunion du 1^{er} avril prochain.

CANDIDATURES

Réception du nombre de candidatures suivantes :

- 13 pour le poste de préposé aux travaux publics;
- 8 pour le poste d'inspecteur en environnement et en bâtiment;
- 11 pour le poste d'animateur du camp de jour.

DANY JANVIER

Transmission d'un rapport rédigé par Louis-Philippe Sauvé de l'Institut de recherche en économie contemporaine qui examine l'impact de la privatisation de l'énergie éolienne au Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Réception d'une confirmation à l'effet que la municipalité bénéficiera d'une aide financière de 14 488\$ suivant la signature de la « Déclaration de réciprocité : Ensemble au service des citoyens ».

Réception d'affiche venant bonifier la campagne de sensibilisation intitulée « Derrière chaque élu(e), il y a une personne – Traitons nos élu(e)s municipaux comme du monde » menée par le gouvernement du Québec au printemps 2023.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le MTQ nous confirme qu'il installera des arrêts-stops à l'intersection de la rue Saint-Jacques et de la rue Masson et indique que des traverses lumineuses ne seront plus nécessaires.

MULTI-SURFACES GIGUERE

Réception d'une liste de prix pour divers travaux relatifs à l'entretien ou l'aménagement de terrains sportifs.

Rés. 2024-04-084 : Dépôt de la correspondance de mars 2024

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mars 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2024-04-085 : UPA Mauricie/Invitation à la soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UPA Mauricie à assister à la soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024 qui a lieu le jeudi 18 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a un lauréat de Sainte-Thècle, monsieur Angelo Trépanier, à cette soirée;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et qu'elle doit réduire ses dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'achète pas de billet pour la soirée Gens de Terre et Saveurs 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-086 : Centre d'action bénévole de Mékinac/Gala Reconnaissance des Bénévoles

CONSIDÉRANT que le Gala Reconnaissance des Bénévoles se tiendra le 19 avril 2024;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Huguette Fraser à titre de bénévole faisant rayonner sa communauté;

CONSIDÉRANT le prix du billet au coût de 30\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète 1 billet pour madame Huguette Fraser et 1 billet pour un accompagnateur(trice) au coût de 30\$ chaque puisque madame Fraser est candidate à titre de bénévole faisant rayonner sa municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-087 : Engagement d'une firme d'avocats pour le service première ligne

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçue de la firme d'avocats Lavery, de Billy,

CONSIDÉRANT que le coût de ce service est de 1 200\$ plus taxes par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service en droit municipal de Lavery, de Billy pour le forfait complet au coût de 1 200\$ plus taxes pour l'année 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-088 : Fédération canadienne des municipalités/Demande d'appui concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement fédéral conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur

l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-089 : Dépôt du manifeste pour la protection des terres agricoles dans les MRC des Chenaux et de Mékinac

CONSIDÉRANT la manifestation tenue par l'UPA Mauricie le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT que lors de cette manifestation, un manifeste pour la protection des terres agricoles dans les MRC des Chenaux et de Mékinac a été remis au bureau municipal à l'intention des élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du manifeste de l'UPA Mauricie pour la protection des terres agricoles dans les MRC des Chenaux et de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-090 : Approbation des comptes de mars 2024 et des écritures du journal général

Il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars 2024 au montant de 243 743,63 \$ ainsi que les écritures du journal général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-091 : Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite nous demande une aide financière pour l'ensemencement du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et doit réduire ses dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-092 : Rapport d'activité de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que dans les trois mois de la fin de leur année financière, toute municipalité (locale ou MRC) ou régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter, par résolution, et transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 Loi sur la sécurité incendie);

CONSIDÉRANT le rapport d'activité déposé par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport d'activité de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-093 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, dans le cadre du programme PAVL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 636 789,27 \$ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour l'entretien d'été et d'hiver 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-094: Ville de La Tuque/Programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT qu'un ponceau majeur a besoin d'être remplacé sur le chemin des Érables pour assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ce chemin est sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le remplacement d'un ponceau majeur sur le chemin des Érables et autorise Valérie Fiset, directrice générale à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-095 : MRC de Mékinac/Fonds d'aide aux villégiateurs des terres publiques

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme de fonds d'aide aux villégiateurs des terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme Fonds d'aide aux villégiateurs pour le remplacement d'un ponceau majeur sur le chemin des Érables;
- Autorise Valérie Fiset, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-096 : Association des Riverains du Lac Vlimeux/demande d'aide pour l'ajout de gravier et contribution financière

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux pour l'ajout de gravier et une contribution financière pour l'entretien de leur chemin;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un chemin non-verbalisé sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT le budget limité et que d'autres chemins nécessitent des réparations plus urgentes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière sur les chemins situés sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement et d'ajouter du gravier sur le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux puisqu'il s'agit d'un chemin sur les terres publiques et que la totalité du budget afférents aux terres publiques est engagé pour des travaux plus urgents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-097 : Plan de gestion des actifs en eau (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-098 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer certains chemins;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration est estimé à près de 45 000\$ \$ par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Madame Sonia Lebel, député de Champlain, une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet

Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale pour améliorer certains chemins à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-099 : Adoption du rapport final PAUTC de CTA Mékinac

CONSIDÉRANT que le rapport final produit par CTA Mékinac concernant le Programme d'aide d'urgence au transport collectif;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est l'organisme mandataire pour le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport final dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif produit par CTA Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-100 : Adoption des états financiers révisés au 31 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

CONSIDÉRANT que les états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac présentant un déficit d'exploitation global de 378 971\$;

CONSIDÉRANT que la part de l'ensemble des municipalités formant l'OMH de Mékinac est de 10% de ce déficit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac ainsi que la contribution de la Municipalité de Sainte-Thècle au déficit d'exploitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-101 : Demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du 270, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du 270, rue Saint-Jacques afin de permettre une microbrasserie;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de deux cases de stationnements seraient manquantes afin que le projet soit conforme;

CONSIDÉRANT que des stationnements sont disponibles à proximité, soit à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'entamer la procédure de modification du règlement de zonage 337-2016 afin de permettre les microbrasseries dans la zone CA-111.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère au siège #3, se retire de la discussion du prochain point puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts.

Rés. 2024-04-102 : Demande du comité du Grand Bazar du printemps

CONSIDÉRANT que le Grand Bazar du printemps nous demande de faire des photocopies de leurs formulaires d'inscription, de la réglementation et des dépliants gratuitement et faire la publicité de cet événement;

CONSIDÉRANT que le Grand Bazar du printemps aura besoin aussi de barrières et d'un camion pour distribuer les tables louées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue du Grand Bazar du printemps et fournira gratuitement les photocopies, un camion et fera la publicité sur le site internet et le bulletin municipal pour la tenue de cette activité qui aura lieu le 1^{er} juin 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère au siège #3, reprend part aux discussions.

Rés. 2024-04-103 : Adoption du règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a donné l'avis de motion et a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-104: Embauche des étudiants pour le camp de jour

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour les postes de coordonnateur et d'animateurs pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT que les candidats ont été reçus en entrevue;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle embauche les étudiantes suivantes pour le camp de jour : Maélie Bacon, coordonnatrice, Mia Lamy, Bahia Thiffault, Maude Bronsard, Sarabelle Sirois (animatrices). Leur taux horaire sera selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-105 : Camp de jour estival 2024/tarifcation

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent plus de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2024 :

1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 250 \$ pour le premier enfant, 225 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 200 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille résidant à la même adresse civique pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 25 juin 2024 jusqu'au 9 août 2024 soit pour une période de sept (7) semaines. Le tarif journalier sera de 25\$ par jour et le tarif hebdomadaire sera de 75\$ par semaine.

2 ° La tarification pour le service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 sera de 10\$ dollars par jour par enfant. Une pénalité de 1\$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires (après 17h30).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-106 : Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme

d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2024 et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-107 : Organisation d'un tournoi de balle lente au Centre de loisirs Éric Bédard

CONSIDÉRANT la demande de Francis Trudel de réserver le Centre de loisirs Éric Bédard pour l'organisation d'un tournoi de balle lente du 19 au 21 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le projet de Francis Trudel d'organiser un tournoi de balle lente au Centre de Loisirs Éric Bédard et lui permet d'utiliser les infrastructures demandées lors de ce tournoi qui aura lieu du 19 au 21 juillet 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assemblée

Monsieur Pierre Germain demande où en est rendu le conseil municipal dans sa démarche d'informations concernant les éoliennes.

Monsieur Daniel Lefebvre demande si sa demande pour le stationnement sur la rue Lavoie sera étudiée.

Madame Annie Bédard demande pourquoi dans l'article 24 du RCI, la distance est passée de 5 fois à 3 fois.

Monsieur Faral Averill demande si la position d'une éolienne sur un terrain défavorisera le propriétaire voisin.

Madame France Laliberté se demande pourquoi les élus n'en savent pas plus sur le dossier et si la municipalité envisage de faire un règlement distinct.

Monsieur Gaston Rivard demande quelle est la norme des ministères.

Madame Claudette Piché demande pourquoi ni le maire, ni les conseillers n'étaient présents pour recevoir le manifeste de l'UPA et si le maire a demandé aux conseillers de ne pas se présenter.

Monsieur Pierre Germain demande quand sera l'assemblée de consultation de la MRC de Mékinac et comment se déroulera la soirée et demande également s'il est possible d'avoir une carte plus grande.

Monsieur Gérard Godbout demande de qui est venue l'idée d'adopter un RCI.

Madame Louise Dumas demande si c'est légal de mettre une distance différente dans le règlement municipal que dans le règlement de la MRC.

Monsieur Sébastien Lincourt demande pourquoi la municipalité n'a pas parlé du projet de TES Canada sur le bulletin municipal.

Monsieur Faral Averill indique qu'il est difficile de prendre position, car en sciences, il y a beaucoup plus de théories que de faits.

Madame Claudette Piché demande la position du conseil face à la portion du projet qui est privée.

Monsieur Roch Roy demande si des paysages ont été classés comme à protéger.

Monsieur Maxime Leclerc-Gingras demande si le conseil municipal s'est penché sur la question d'enregistrer et de diffuser les séances du conseil municipal et demande quand la première rencontre du comité consultatif en environnement aura lieu.

Monsieur David Plamondon demande s'il serait possible de mettre les affaires nouvelles avant la deuxième période de questions.

Monsieur Sébastien Lincourt demande la date de la soirée de consultation.

Monsieur Gaston Ricard demande qui fait pression sur les élus pour modifier les distances tampons dans le RCI.

Monsieur Pierre Germain demande si suite à la soirée de consultation un RCI modifié sera adopté.

Monsieur Gérard Godbout demande si la municipalité a tenu compte des thèses de la SAMBBA sur la beauté du paysage.

Affaires nouvelles :

Rés. 2024-04-108 : Embauche d'un préposé aux travaux publics saisonnier

CONSIDÉRANT que selon l'article 7.02 de la convention collective intitulé « Plancher d'emploi », l'employeur doit maintenir 3 postes saisonniers de préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la retraite d'un préposé aux travaux publics saisonnier diminuant le nombre d'employés saisonniers aux travaux publics à 2;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et qu'aucun employé n'a postulé;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche monsieur Keven Lynch à titre de préposé aux travaux publics saisonnier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-109 : Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles municipales

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'une politique claire et équitable pour la réservation, l'utilisation et la location de ses salles municipales;

CONSIDÉRANT le projet de politique présentée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la modification demandée par le conseil municipal concernant l'amende passible pour la non-gestion des déchets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte la Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles municipales avec la correction demandée concernant la gestion des déchets.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-110 : Offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réfection du barrage du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que les offres reçues des firmes FNX Innov et Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT que seule une des firmes a obtenu la note de passage lors de l'évaluation des offres, soit FNX Innov;

CONSIDÉRANT le prix soumis par FNX Innov est nettement supérieur au prix estimé par l'ingénieure de la FQM;

CONSIDÉRANT que le risque financier que représente un dépassement de coûts substantiels dans le programme PAFMAN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la seule soumission ayant obtenu la note de passage et procédera à la place à l'octroi d'un mandat de préingénierie sommaire afin de mieux pouvoir préparer le montage financier relatif à ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-04-111 : Levée de la séance

À 21h16, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière